Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

DÉLIBÉRATION N° DEL-2026-38

Conseil d'administration du Centre de gestion du Gard

Séance du 19 juin 2026

Objet : Désignation des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics au sein de la commission consultative paritaire placée auprès du Centre de gestion

Étaient présents :

Fabrice VERDIER, Caroline SAUMADE, Frédéric GRAS, Aurélie GENOLHER, Halima FILALI, Joffrey LEON, Olivier GAILLARD, Liliane ALLEMAND, Stéphane LIBERI, Nasséra LEGAL, Catherine LANÇON, Marysa GIANNACCINI, Patrick HIGON, Farès ORCET, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jérôme VIC, Patrick DUMAS, Julie MERCIER, Olivier MARTIN, Jacqueline JANIEC, Marie-Michèle ALVARO, Philippe RIBOT, Renaud LEROI, Reynald BUZITH, Jonathan PIRE, Rémy BACHEVALIER, Olivier JOUVE, Jean-Bernard GUIHERMET, Théo GUIGUE, Sylvie NICOLLE; Corinne BOUVIER, Ludovic DI-ROLLO, Jean-Michel ANDRIUZZI, Cathy CHAULET, Marc LARROQUE;

Étaient absents ou excusés :

André MORRA, Martine SCOLLO-OGIER, Nicolas CARTAILLER, Magali PRADEILLE, Stéphanie LAURENT, Christophe BONNEFOY, Philippe BORDAS, Lionel JEAN, Aurélie ARNAUD, Romain MARTIN, André BRUNDU, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Guy MANIFACIER, Cristel MARCHAND, Camille MARCHAND, Bruno PASCAL, Christian BASTID, Laïla ACHKAR, Gaël MANCUSO ;

Procurations :

Martine SCOLLO-OGIER à Joffrey LEON

Secrétaire de séance :

Théo GUIGUE

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260619-DEL-2026-38-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

Sur rapport n° 2-2 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard,

Entendu le rapporteur, Monsieur Olivier GAILLARD

Vu, le code général de la fonction publique, et notamment ses articles R.331-1 relatifs aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, et l'article R.272-10 relatif aux commissions consultatives paritaires,

Vu, le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu, la délibération en date du 19/06/2026 relative à la mise en place du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Gard,

Considérant ce qui suit :

Il doit être procédé au sein du conseil d'administration à la désignation de ses représentants à la commission consultative paritaire placée auprès du centre de Gestion.

La commission consultative paritaire connaît des décisions individuelles prises à l'égard des agents contractuels et de toute question d'ordre individuel concernant leur situation individuelle.

Les représentants des collectivités et établissements au sein de la commission consultative paritaire placée auprès du centre de gestion sont désignés, à l'exception du président de la CCP, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative paritaire.

Le Président a fait appel aux élus qui souhaitent s'investir et s'engager sur leur participation et leur présence effective à cette instance afin d'assurer le bon fonctionnement de cette CCP.

Il est précisé que, jusqu'au renouvellement du collège des représentants du personnel fin 2026, l'effectif de la CCP à prendre en considération est identique à celui établi en 2020, à savoir 8 titulaires et 8 suppléants.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260619-DEL-2026-38-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

Article 1 : De désigner les représentants des élus au sein de la CCP comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MERCIER Julie Conseillère Communautaire de la Com. d'Agglomération Gard Rhodanien	ALLEMAND Liliane Conseillère Municipale de Vézénobres
GAILLARD Olivier Maire de Sauve	GRAS Frédéric Maire de Saint Césaire de Gauzignan
GENOLHER Aurélie Maire de Massillargues Attuech	JEAN Lionel Maire de Corconne
LEGAL Nasséra Adjointe au maire de la Calmette	SCOLLO-OGIER Martine Adjointe au Maire du Grau du Roi
MARTIN Romain Adjoint au Maire Langlade	CARTAILLER Nicolas Maire de Remoulins
FILALI Halima Adjointe au Maire du Vigan	LAURENT Stéphanie Maire de Savignargues
BUZITH Reynald Conseiller Municipal Uchaud	JOUVE Olivier Maire de St Géniès de Comolas
LANÇON Catherine Conseillère Municipale St Privat des Vieux	ALVARO Marie-Michèle Maire de Saint Victor des Oules

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30900 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance	Le Président
Théo GUIGUE	**Fabrice VERDIER**

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'État le : 19/06/2026
- La publication par voie électronique le : 19/06/2026

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260619-DEL-2026-38-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026